

L'image aux archives nationales

Nouara DAHMANI*

Introduction

Le Centre des Archives Nationales situé à Birkhadem Alger a pour vocation la collecte, le classement et la communication au public des archives nationales telles que définies par les dispositions des lois relatives au domaine national et aux archives nationales. Ses 70 Km/Linéaires de rayonnages conservent des fonds de valeur historique, économique et sociologique tels que le fonds Ottoman, les traités de paix, les fonds de la période coloniale, les archives de la guerre de libération (GPRA-CNRA), les versements des administrations centrales et établissements publics et enfin le fonds FLN de la période 1976-1990.

Le centre des archives dispose également d'un fonds d'ouvrages anciens, d'une photothèque et d'une cartothèque.

L'objet de cette communication est d'arriver à attirer l'attention et l'intérêt du chercheur sur les fonds iconographiques conservés à notre niveau et qui lui permettront d'avoir, autant que faire se peut, une idée sur les thèmes différents concernant diverses époques historiques.

En définissant comme relevant du domaine des Archives nationales, et comme archives nationales l'ensemble des documents « quels que soient leur forme et leur rapport matériel produits ou reçus... par tout service ou organisme publics ou privé dans l'exercice de leur activité », [Mettre l'article 2 de la loi] la loi du 9 janvier 1988 a reconnu un état de fait qu'une expérience de tous les jours permettait constater depuis longtemps.

D'autre part, les formules *archives photographiques, archives sonores ou archives cinématographiques* étaient déjà des expressions consacrées, mais il s'agissait là de collections documentaires rassemblées, certes, dans le cadre d'une institution ou d'une entreprise publique ou privée, autour d'un thème ou d'une personne (service technique, agence de presse, etc...) et non de *pièces* d'un type différent s'insérant dans une procédure administrative classique bien délimitée. C'est dire que les images, cartes photographies et toute autre iconographie ne se trouvent pas dans nos fonds à titre d'illustration anecdotique ou particulier (qu'on pourrait, en quelque sorte d'illustration des « sources narratives de l'Histoire ») mais comme éléments constitutifs d'un dossier.

Il faut dire aussi que les archives n'ont pas attendu la naissance de la photographie pour recevoir es qualité des documents iconographiques versés non à titre de curiosité, mais comme annexe indissoluble de l'écrit qui, souvent, y faisait référence plans de propriétés, cartes, modèles, affiches politiques ou autre.

* Archiviste documentaliste, Archives nationales d'Algérie.

On les trouve dans les Archives, mais comme partie intégrante du registre, du dossier ou de l'acte.

Par ailleurs, il ne peut qu'être rappelé que chez nous comme ailleurs, que la pratique administrative a introduit la photographie dans ce qui est devenu parfois le témoignage essentiel sans lequel le document administratif perd toute sa valeur. Que seraient une carte d'identité, un passeport, un permis de conduire dépourvus de la photographie du titulaire ? Le dossier constitutif de ces pièces serait lui-même incomplet s'il ne la comportait pas. Dans bien d'autres cas : constats divers, demande de travaux sur un immeuble, projets d'urbanisme, dossier de fouilles, identité judiciaire, etc..., les photographies jointes sont à la base de la procédure. La place de la photographie aérienne dans les projets d'aménagement du territoire comme aide à la prise de décision est essentielle. Et que dire d'un dossier de malade, où les radiographies sont déterminantes pour le diagnostic et le traitement. Il en est ainsi de tous les documents iconographiques que nous conservons.

Cette conception du document iconographique comme élément d'un dossier d'archives, où l'accumulation des données est indépendante de la volonté de l'archiviste. Elle diffère profondément, on le voit, de ce que peuvent être, par exemple, les archives photographiques d'un journal, rassemblées non par suite d'une obligation intrinsèque, mais à toutes fins utiles, pour pouvoir fournir, face à l'inattendu, une illustration frappante et de préférence inédite.

Cartothèque

La plus ancienne carte date du 16^{ème} siècle. Le fonds se compose de 8000 cartes et plans pluridisciplinaires : administration, géographique, histoire, militaire, etc... la cartothèque se compose de trois fonds principaux : le fonds du Gouvernement Général de l'Algérie qui se compose de 3583 cartes et 2290 plans couvrant la période de 1830 à 1962 relatives à des plans de territoire, de lotissements des haouchs et des sections.

Le 2^{ème} fonds des cartes a été versé par l'institut national de cartographie (I.N.C.) composé de 1663 cartes couvrant la période de 1924-1963 et 1971-1991.

Le 3^{ème} fonds des plans concerne les réalisations de l'architecte Pouillon, 1000 boîtes sous forme d'études, de plans, esquisses et calques.

Les forts

145 photos représentent les forts et les forteresses d'Algérie couvrant la période de 1145 à 1932. Ces sites, qui témoignent de la riche période historique sont des constructions militaires datant de l'époque des mérinides, des espagnols, des turques et des français. Il faut signaler que certains forts ont été brûlés et pillés par les occupants comme par exemple le fort qui a été transféré en France lors de l'expédition Française en 1830 et dont Fouad Soufi fait allusion dans sa thèse de Magister : aujourd'hui, d'autres forts risquent la dégradation totale, ils méritent

d'être restaurés et surtout protégées par des lois solides, heureusement que nous possédons les photos des forts d'Alger touchés par le séisme de 21 Mai 2003, le Fort de l'eau (Bordj el Kif Fan) et le fort de Cap Matifou Bordj Temenfoust), le dernier construit par Ramdan Agha en 1661 sous le règne de Ismail Pacha.

Les photos des forts d'Oran et de Bédjaia sont nombreuses comme celles du Sud Algérien, les forts sahariens construits ou transformés en bordjs lors de la pénétration des français du Sahara, à titre d'exemple le fort de Ta rat a été reconstruit sur l'ancien fort Turc en 1932 par le lieutenant Barnans, aussi le Fort Charlet (Bordj de Djanet) qui était la Zaouïa Senoussia de Djanet et comme le capitaine Charlet le trouvait un endroit idéal pour loger une garnison, il transformera la Zaouïa en bordj en 1911 ; on cite également d'autres forts, Lapperine, Lallemand, Bordj de Te Massine (fort Flatters). Des expositions traitantes le thème ont eu lieu en 2001 au centre des Archives nationales et en 2003 à la bibliothèque Nationale d'EL Hamma.

La photothèque

Le fonds se compose de reproductions lithographiques et des photographiques iconographiques qui remontent au 17^{ème} siècle, ainsi que des documents originaux reçus comme dons de la part des particuliers.

Le centre n'a hérité du dépôt de pré archivage que 600 photos et c'est par la suite que le fonds a été enrichi soit par des dons, soit par des échanges entre institutions ou par les réalisations du centre qui dispose d'un important atelier de photographies.

La collection est composée de plus de 44000 documents prestigieux, le plus grand nombre concerne le fonds du Journal Essalem. Ce dernier, après avoir été dissout, ses documents ont été versés au centre des archives nationales 600 lithographies sont consacrées à des vues et des scènes de genre prises dans une Alger qui paraît encore presque intacte.

On note une vue de la Maison Carée (El Harrach ou une vue de Bab el Oued avant son élargissement).

Ces photographies offrent des vues des villes, des costumes algériens mais également des documents sur les personnages de l'association des Ulémas, des politiciens, des moudjahidates.

On signale également 1000 photos sur la guerre de libération nationale qui relatent toutes les activités politiques, militaires, diplomatiques et sociales, on trouve des photos sur l'enseignement, la santé, le sport, le théâtre, le croissant rouge, les manifestations, les grèves, les accords d'Evian, le vote et l'indépendance.

Le fonds cité en haut vient d'être complété par la donation de 446 photos du photographe journaliste Yougoslave Lubudovich qui a été envoyé en mission spéciale en Algérie ; et il est resté à côté des combattants pour témoigner de leurs activités entre 1959-1962 à l'est algérien.

Ces témoignages photographiques ont fait l'objet d'une grande exposition organisée au centre des archives nationales en juillet 2002, ces photos inédites montrent les opérations militaires, la vie quotidienne des combattants et des réfugiés, la propagande à l'étranger...

Trois répertoires réalisés : - La guerre de libération nationale

- Le photographe Lubudovich

- Les activités du centre (3 albums)

Les Fonds d'archives

Les documents photographiques ou iconographiques se trouvant dans les fonds d'archives de la période coloniale constituent des éléments complémentaires aux informations contenues dans les dossiers ; ces éléments d'illustrations ou d'accompagnement font preuve pour décrire une scène, un fait, un événement, ainsi il faudrait qu'on apprenne (de l'administrateur au conservateur) à travailler, et ne jamais ôter une image d'un dossier comme cela a été fait dans notre cas pour le fonds de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Alger, un fonds qui a perdu son intégralité et qui se trouve aujourd'hui complètement éclaté, ainsi plus d'une centaine de photos de ce fonds ont été regroupées dans une boîte qui ne porte aucune signalisation et un travail de recherche reste à faire pour ce fonds, on peut toujours signaler quelques photos qui portent encore quelques indications sur les membres et les secrétaires généraux des Chambres de Commerce d'Alger en 1950, la foire de Marseille 1931 (stand Algérie), les marchés de commerce, les ruines de Djamila et Tébessa en 1931.

Dans le fonds Intérieur et Beaux-Arts en plus des photos sur le pèlerinage en 1950, il y'a également des photos sur les dégâts de guerre telle que le Bombardement de la ville de Constantine entre 1938-1945, on trouve aussi dans le fonds des Travaux Publics des Plans, cartes et des photos sur les constructions scolaires et les constructions des hôpitaux et des photos sur les ports et les chemins de fer d'Algérie.

Le fonds du GPRA-CNRA contient surtout des photos sur les personnalités et les chefs du Gouvernement d'Algérie, sur l'armement et sur la participation de la femme algérienne au maquis.

L'archiviste, le photographe et l'artiste présentent la matière brute à l'historien, à ce dernier de décoder et de traiter cette image bien sûr en fonction d'indices plus subtiles, en effet une photo d'Alger publiée dans la Revue Arts et techniques en 1937 donne une vue générale du quartier Mustapha comme étant bien français alors qu'une deuxième lecture de cette image par l'historien à travers d'une petite inscription nous montre « au meuble arabe Al fonsi » nous fait comprendre qu'on est bien en Algérie.

Conclusion

Les collections cartographiques et iconographiques sont réparties dans plusieurs fonds tant en Algérie qu'en France ; ainsi le centre des archives d'Outre-mer conserve un bon nombre de cartes manuscrites et imprimées sur l'Algérie, des albums de photographies sur les villes d'Algérie, les costumes et les personnalités officielles comme celles de la Chambre de Commerce. Au fort d'Ivry sont conservées les archives audiovisuelles et au château de Vincennes sont entreposés 160.000 photos, 180 films documentaires et 595 bandes d'actualité.

Bibliographie

- Abdelkrim, Badjadja, « les Archives 1954-1962 de l'armée française conservées au Château de Vincennes – Paris » in publication des archives nationales d'Algérie (n° 8-1998).
- Fouad, Soufi, « L'Etat et ses archives », thèse de Magister, Alger, 2000.
- Ferréol, de Ferry, Archives photographiques et photographie aux archives, La Gazette des Archives, n°111, 1980.
- La patrimoine audiovisuel, La Gazette des Archives, n°111, 1980.

Archives photographiques et photographies dans les archives

En définissant comme relevant du domaine des Archives non seulement les témoignages écrits sur papier mais l'ensemble des documents « *quels que soient leur forme et leur support matériel produits ou reçus... par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité*, la loi du 3 janvier 1979 a reconnu un état de fait qu'une expérience journalière permettait de constater depuis longtemps.